

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 12 Mme Marie-France MARMY
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CULTURE – JEUNE PUBLIC - CONVENTION CINEPARC 2021/2022

CULTURE – JEUNE PUBLIC

CONVENTION CINEPARC 2021/2022

- VU la délibération N°13 en date du 29 mars 2018 relative à la convention entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Ciné Parc pour le cinéma ;
- VU la délibération Affaires diverses n° 02 en date du 28 juin 2018 relative à la modification de durée de la convention ;
- VU la délibération n°14 en date du 27 septembre 2018 relative à l'annulation de la délibération n° 02 en date du 28 juin 2018 sur la modification de durée de la convention ;
- VU la délibération n°24 en date du 26 septembre 2019 relative à la convention entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Ciné Parc pour le cinéma 2019/2020;
- VU la délibération n°13 en date du 23 juillet 2020 relative à la convention entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Ciné Parc pour le cinéma 2020/2021;

Madame la Présidente explique que dans le cadre de sa réflexion sur la politique culturelle et jeunesse de son territoire, la communauté de communes a engagé depuis 2018 une démarche partenariale avec Ciné Parc pour la mise en place d'une offre cinématographique sur le territoire.

Pour la quatrième saison consécutive, une convention est mise en place, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Celle-ci concerne la prise en charge de la part des séances scolaires et jeune public de Bort L'Etang et de Saint Jean d'Heurs ainsi que des actions menées conjointement à et avec la médiathèque Entre Dore et Allier (séances scolaires supplémentaires, séances spéciales et séances jeune public identifiées « mon P'tit Ciné », ateliers d'animation identifiés « classes culturelles »).

Il est donc proposé pour cette convention un coût maximal de 21324.72€ correspondant à :

- Prise en charge part Bort L'Etang : 1308.45€
- Prise en charge part Saint Jean d'Heurs : 1226.81€
- volet scolaire supplémentaire estimé entre 4803.12€ et 15 318.06€
- volet séances spéciales (cinéma documentaire...) : 1516.56€
- volet jeune public supplémentaire (Mon P'tit Ciné à la médiathèque ...) : 1516.56€
- Interventions pour préparer les classes culturelles « cinéma » : 438.28€

En ce qui concerne les modalités financières, la communauté de communes versera la participation financière en 2 fois, sur présentation de justificatifs :

- Premier versement à la signature de la convention (septembre 2021) :
 - > versement lié à Bort l'Etang et St Jean d'Heurs soit 2535.26€
 - > et 50 % du reste
- Solde en août 2022 : solde de la saison de fonctionnement suivant bilan

AR PREFECTURE

063-246301097-20210928-20210928_30V2-DE
Reçu le 04/10/2021

CCEDA
CC 28/09/2021
(30)

Par conséquent, Madame La Présidente propose à l'Assemblée:

- de valider les actions et le montant maximal prévu pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, à savoir 21324.72€ ;
- de l'autoriser à signer la convention 2021-2022 avec Ciné Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.